



Les Sahéliens peuvent
nourrir le Sahel

SECURITE

ALIMENTAIRE

Bulletin d'information

Afrique Verte Burkina

www.afriqueverte.org

Numéro 14

juillet – août – septembre 2005

Sommaire

Edito

P.1

Vie de l'ONG

P.2

Actualités

P.3

Bon à savoir

P.4

EDITO

Lutte contre la pauvreté : tournant décisif ?

En vue d'atteindre les objectifs du millénaire, il est devenu urgent d'engager des actions vigoureuses pour éradiquer la pauvreté extrême dans les pays du sud. L'accès à l'éducation, à une alimentation suffisante, à la santé et l'augmentation des revenus au sud participent à une amélioration du niveau de vie. Cela est possible à condition de revoir les politiques de développement au sud et d'accroître l'aide publique au développement au nord.

Lors de la conférence de presse qu'il a donnée le 22 septembre, deux jours avant l'ouverture des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington, M. Paul Wolfowitz, Président de la Banque Mondiale, a déclaré que les pays en développement avaient pris des engagements de grande ampleur en faveur de leur développement en adoptant une politique destinée à améliorer la gouvernance, les résultats économiques et la transparence.

De leur côté, les pays riches se sont aussi engagés à accorder plus d'aide, a-t-il dit en faisant état des engagements pris par le groupe des Huit (G8) lors de sa réunion au sommet de Gleneagles en juillet 2005.

Cet engagement en faveur de l'augmentation de l'aide a été aussi renouvelé lors du Sommet mondial de l'Organisation des Nations Unies, du 14 au 16 septembre, au cours duquel un grand nombre de chefs d'État ont assisté à l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée Générale de cette organisation.

Tous ces engagements doivent se traduire par des résultats concrets, à commencer par l'évaluation des résultats de l'aide en cours.

Les Objectifs du millénaire pour le développement fournissent à cet effet un ensemble de critères. Adoptés par l'ONU en 2000, ils prévoient la réduction de moitié de ceux qui sont pauvres et qui souffrent de la faim, l'universalité de l'enseignement primaire et l'égalité entre les hommes et les femmes d'ici à 2015.

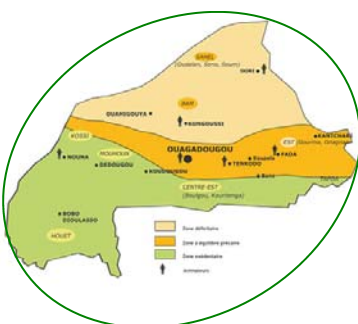
La démocratisation de la vie politique, la dévaluation du Franc CFA, la mise en œuvre des

Programmes d'Ajustement Structurel, l'élaboration des politiques sectorielles, la libéralisation des économies nationales, la privatisation à outrance des sociétés, même celles à caractère stratégique, le développement des échanges commerciaux internationaux, etc. sont sensés être la solution magique à une croissance économique tant attendue au sud en général, au Burkina en particulier.

Qu'à cela tienne ; si croissance économique était synonyme de développement et de réduction de la pauvreté, le Burkina aurait pu limiter la paupérisation grandissante de ses populations. Considéré comme bon élève dans les réformes souhaitées – pour ne pas dire imposées – par les institutions internationales, il connaît un taux de croissance de l'ordre 6.5% ces 5 dernières années. Cependant, selon les données de la dernière enquête prioritaire, on constate une aggravation de l'incidence de la pauvreté. Pour un seuil de pauvreté absolue estimé à 82.672 FCFA en 2003 contre 72.690 FCFA en 1998 (par adulte et par an), la proportion des pauvres est passée de 45,3% à 46,4% soit une aggravation de 1,1 points. Comparativement à 1994, elle s'est accrue de 2 points au regard des 44,5% de pauvres en 1994.

S'il est encore nécessaire de démontrer la nécessité de changer nos politiques de développement au sud et d'augmenter l'aide au développement au nord, la crise alimentaire de 2005 dans la sous région ouest - africaine (Burkina, Mali et Niger) devrait être un argument fort. En effet, les dirigeants politiques sahéniens et la communauté internationale sont d'accord que cette crise alimentaire découle plus de la pauvreté absolue des populations (cause chronique) que d'une insuffisance criarde de production agricole au sahel (cause conjoncturelle). Les solutions conjoncturelles apportées à cette crise à travers l'aide alimentaire ne peuvent qu'être éphémères.

Nous sommes à un tournant décisif dans la lutte contre la pauvreté : réagissons avant qu'il ne soit trop tard.



Sécurité Alimentaire

Le Bulletin d'information

d'Afrique Verte Burkina

01 BP 6129 – Ouagadougou 01

Tel : 50 34 11 39

Fax : 50 34 36 24

Mail : afrique.verte@liptinfor.bf

Site Web: www.afriqueverte.org

Rédaction : Coordination d'Afrique Verte Burkina

L'autonomisation en marche

Le Mardi 12 Juillet à 15 heures 30 minutes s'est tenue dans la salle N°3 de l'Association Burkinabè pour le Management de la Qualité, l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association pour la Promotion de la Sécurité et de la Souveraineté Alimentaires au Burkina Faso dénommée Afrique Verte Burkina. L'ordre du jour a porté sur l'examen du rapport du Comité de Pilotage (CP), l'examen et l'adoption des projets de statuts et de règlement intérieur, l'élection des organes dirigeants.

En introduction, Philippe KI, Coordinateur d'Afrique Verte au Burkina, a exprimé ses remerciements aux participants et témoigné sa gratitude au Président du CP et à tous ses membres pour le travail abattu durant leur mandat. Il a saisi l'occasion pour annoncer la présence de Monsieur Jean Jacques COURTANT, Président d'Afrique Verte, venu spécialement de France pour assister à la naissance de la nouvelle association. Il a terminé en souhaitant plein succès aux travaux de l'Assemblée Générale Constitutive.

L'honneur est revenu à Monsieur le Président d'Afrique Verte de prononcer le discours d'ouverture de l'Assemblée. D'entrée de jeu, Monsieur Jean Jacques COURTANT a salué la perspicacité d'Afrique Verte constituée de Frères des Hommes, Peuples Solidaires, Terre des Hommes, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Association Française des Volontaires du Progrès. Il a souligné que l'ONG a influencé positivement la vision de l'Afrique à travers les bourses céréalières en soutenant l'affirmation que les Sahéliens peuvent nourrir le Sahel. « Afrique Verte amorce aujourd'hui un tournant important au Burkina Faso avec la tenue de cette Assemblée Générale Constitutive de l'association burkinabè » dira-t-il.

Avant de présenter la Charte d'Afrique Verte International, le Président a salué les efforts de réflexion dont a fait preuve le CP qui a su mettre à contribution des personnes ressources hautement qualifiées tout en impliquant fortement l'équipe opérationnelle au Burkina, notamment la Coordination. Il a ainsi rendu un hommage au Président dudit Comité et au Coordinateur d'Afrique Verte au Burkina pour la transparence et la bonne gouvernance observées dans la gestion de cette interphase. Il s'est déclaré satisfait de la qualité des acteurs de la société civile burkinabè qui ont été réunis. En terminant, Monsieur Jean Jacques COURTANT s'est dit assuré de la qualité des travaux et a souhaité plein succès à l'Assemblée.

Dans un exposé clair et succinct, Monsieur Daniel DA HIEN a pré-

senté à l'Assemblée, le bilan des activités menées par le CP qu'il a présidé 17 mois durant. Installé le 19 février 2004, le CP - dont la composition a été rappelée aux participants - avait pour mandat de : 1) Réfléchir sur la forme juridique de la structure à mettre en place ; 2) Proposer des projets de statuts et de règlement intérieur devant régir ladite structure ; 3) Identifier les membres et les partenaires potentiels ; 4) Proposer un projet de manuel de procédures pour la structure.

Ce travail qui prend fin avec la tenue de la présente Assemblée Générale a ainsi permis de proposer la mise en place d'une association régie par la loi 10/92/ADP du 15 Décembre 1992 portant liberté d'association. Le Comité a aussi procédé à l'identification des membres potentiels pour l'AG constitutive, tous des personnes physiques évoluant dans des domaines divers tels la production agricole, la transformation, la commercialisation des produits agricoles, la gestion des projets et programmes de développement, le crédit, etc. Des projets de Statuts, de Règlement Intérieur et de manuel de procédures ont également été élaborés. Monsieur DA HIEN a saisi l'occasion pour rendre hommage au Président d'Afrique Verte qui n'a eu de cesse de les encourager et de les conseiller durant tout le parcours. Il a adressé ses vifs remerciements à tous les membres du Comité pour leur détermination. Il a aussi témoigné sa gratitude aux personnes ressources qui ont accepté, dans le bénévolat, d'accompagner le CP dans l'accomplissement de son mandat ainsi qu'au Coordinateur d'Afrique Verte au Burkina pour sa constante disponibilité. Enfin, il a terminé ses remerciements à l'endroit des différentes personnalités qui ont accepté de répondre à l'invitation pour la tenue de la présente Assemblée Générale.

Place a été ensuite faite à un bureau de séance pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour. Ce bureau composé de Monsieur KIEMTORE Christophe, Président et de Madame ZOUNDI Simone, Secrétaire a commencé par la confirmation des adhésions pour constituer l'Assemblée de l'Association.

Les membres fondateurs ont été appelés nominativement : vingt une (21) personnes sur 24 convoquées étaient présentes dans la salle, toutes des personnes physiques et ont publiquement confirmé leur appartenance à l'Association. Puis l'Assemblée a été invitée à trouver une dénomination à ladite Association. Unaniment, elle a retenu la dénomination « Association pour la Promotion de la Sécurité et de la Souverai-

neté Alimentaires au Burkina Faso dénommée Afrique Verte Burkina ». Enfin, l'Assemblée a décidé des droits d'adhésion : 25.000 CFA et 100.000 CFA respectivement pour les personnes physiques et les personnes morales. Les cotisations annuelles ont été fixées dans un premier temps à 20.000 CFA et 100.000 CFA respectivement pour les personnes physiques et les personnes morales.

Après amendement et adoption des statuts et du règlement intérieur de l'Association, l'Assemblée a élu un Conseil d'administration (CA) de 9 membres et un Comité de Contrôle (CC) de 2 membres. Le Bureau du C.A. a également été élu, composé de 6 membres et présidé par Madame Christine Kaboré/Kayitési bien connue dans le milieu associatif burkinabè. Elle était précédemment la directrice du Projet d'Appui Direct aux Organisations Paysannes (Projet ADOP).

Les premiers mots de la Présidente, Madame Christine KABORE, sont des remerciements à l'endroit de l'Assemblée pour avoir placé sa confiance en l'équipe dont elle a la charge. Elle a promis, au nom de tous les membres du CA, d'être à la hauteur des tâches qui leur ont été confiées. Elle a également demandé le concours de tout un chacun dans la conduite de la destinée de l'Association. C'est l'affaire de tous et ni le CA, ni son Bureau ne peuvent être opérationnels en dehors d'un travail concerté de l'ensemble des membres de l'Association. Elle a enfin promis que le CA et son Bureau se mettront immédiatement à la tâche en vue de proposer aux membres des pistes de réflexion sur les activités de l'Association.

Le mot de clôture est revenu au Président d'Afrique Verte. Pour Monsieur Jean Jacques COURTANT, « le travail qui vient d'être réalisé fait honneur à Afrique Verte. Le flambeau allumé depuis 15 ans trouve aujourd'hui des ressources pour sa pérennisation. La constitution d'une association est un grand moment. C'est la concrétisation d'un engagement pris en 2003 de mettre en place des réformes institutionnelles au sein de l'ONG Afrique Verte. Une page est désormais tournée, vient maintenant le début du processus de consolidation de la réforme institutionnelle. L'Association burkinabè qui vient de naître peut compter sur le soutien technique et financier de l'Association-mère française en vue de poursuivre l'action engagée il y a 15 ans ». Il a remercié tous ceux qui ont accepté des responsabilités et invité tous les membres à prendre en main la destinée d'Afrique Verte Burkina et la construction d'Afrique Verte International, notre maison commune. Beaucoup d'acquis ont été engrangés qui ont permis de construire une image de marque pour Afrique Verte, et il est important de les sauvegarder. Il a souhaité bon vent à la jeune Association burkinabè.

« L'Association, c'est l'affaire de tous. Ni le CA, ni son Bureau ne peuvent être opérationnels en dehors d'un travail concerté de l'ensemble des membres de l'Association. »

**Christine Kaboré
Présidente d'APROSSA**



**Madame Kaboré Christine
Présidente d'APROSSA**

« Une page est désormais tournée, vient maintenant le début du processus de consolidation de la réforme institutionnelle. L'Association burkinabè qui vient de naître peut compter sur le soutien technique et financier de l'Association-mère française en vue de poursuivre l'action engagée il y a 15 ans »

**Jean Jacques Courtant
Président d'Afrique**

Actions pour atténuer la crise : les interventions d'aide alimentaire et leurs impacts

En raison de la crise alimentaire aiguë qu'a connu le Burkina cette année, de nombreuses provinces ont fait l'objet d'interventions d'aide alimentaire menées par l'Etat, le PAM, des ONG et des privés. Ces aides alimentaires ont été vendues à prix social, distribuées gratuitement ou à travers des activités de développement. On estime que 77% des ménages des provinces concernées ont reçu une aide alimentaire dont la quantité varie de 100 à 1,35 Kg.

L'aide alimentaire à prix social a été vendue entre 5.000 et 10.000 F CFA le sac de 100 kg. Ce prix a été jugé raisonnable mais pas suffisamment à la portée des ménages pauvres.

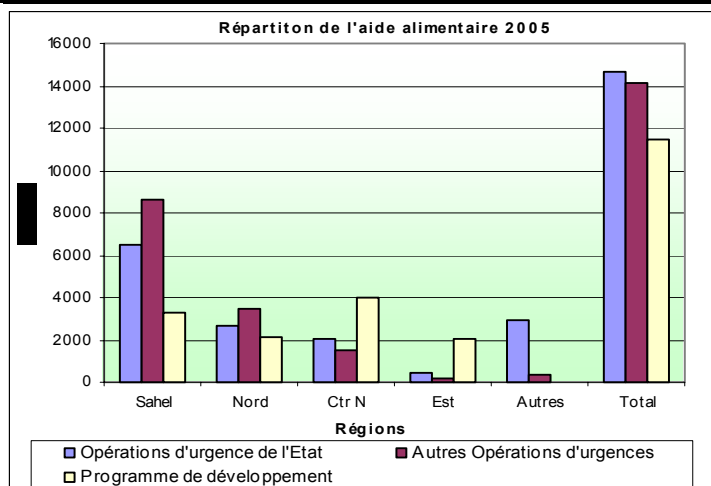
Ces actions, bien qu'opportunes n'ont eu que des effets de courte durée et de faible ampleur dans les villages du fait des quantités réduites allouées par village.

Ainsi, ces aides alimentaires n'ont pas permis de combler les besoins des populations et la pénurie de céréales sur les marchés, en témoigne la flambée des prix durant la période de distribution. Selon Fewsnet par exemple, le village de Rondolga dans le Zondoma a reçu 1,9 tonnes de céréales pour une population totale de 1.419 habitants soit 1,34 kg par tête d'habitant.

Ces faits sont confirmés auprès des commerçants et des consommateurs qui affirment que les aides n'ont eu que très peu d'effet sur la situation alimentaire et sur l'évolution des prix.

Le tableau ci-contre résume les interventions d'aide alimentaire en tonnes par province et par région agricole pour 2005.

Région Agricole	Provinces	Opérations d'urgence de l'Etat	Autres Opérations d'urgences	Programme de développement	Total par Province	Total par Région
Sahel	Oudalan	1 517	4 957	907	7 381	18 409
	Séno	1 903	1 208	845	3 956	
	Soum	2 563	1 980	1 199	5 742	
	Yagha	550	434	346	1 330	
Nord	Lorum	891	928	604	2 423	8 233
	Yatenga	1 283	1 490	1 024	3 797	
	Zondoma	505	1 022	486	2 013	
Centre Nord	Bam	575	695	615	1 885	7 545
	Namenteng	668	502	1 232	2 402	
	Sanmatenga	804	328	2 126	3 258	
Est	Gnagna	472	186	2 072	2 730	2 730
Autres	Autres	2 924	391	0	3 315	3 315
Total		14 655	14 121	11 456	40 232	40 232



Sauvegarde du potentiel productif : Afrique Verte met en place des banques de semences

Au Burkina, la production agricole de la campagne 2004-2005 a connu recul de 14% par rapport à 2003-2004 et 4% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ce recul s'explique par la conjugaison de l'insuffisance et l'irrégularité des pluies d'une part, l'attaque acridienne d'autre part. Le bilan céréalier définitif, bien que positif de 435.000 tonnes et acceptable dans sa globalité, cache d'importantes disparités régionales. Sur 45 provinces : 17 ont un taux de couverture des besoins supérieur à 120%, 12 ont un taux de couverture compris entre 90 et 120%, 16 ont un taux de couverture inférieur à 90% ; Parmi ces dernières, on dénombre 4 provinces dont le taux de couverture est inférieur à 50%, il s'agit de Oudalan : 15%, du Kadiogo : 16%, du Séno : 28% et du Soum : 31%.

Afrique Verte intervient dans le Séno et l'Oudalan qui connaît le taux de couverture le plus faible. Cette dernière a bénéficié de l'opération semences car les populations, qui connaissent une pénurie alimentaire depuis décembre 2004, ont eu d'importantes difficultés à se procurer des semences pour la campagne 2005-2006. Les semences ont été achetées et distribuées en juin, période des semis dans l'Oudalan.

L'objectif de l'opération était de :

- Doter 375 ménages de 8 kg de semences certifiées de mil adaptées aux conditions pluviométriques de la zone pour les semis de 2005-2006.
- Constituer une banque de semences dont le capital de départ sera constitué des céréales remboursées après les récoltes par les ménages bénéficiaires.

Les bénéficiaires :

Ils sont issus de 10 OP partenaires d'Afrique Verte et sont individuellement identifiés par celles-ci et l'Union Provinciale avec les conseils de l'animateur d'Afrique Verte en tenant compte de leur degré de vulnérabilité. Ce sont au total 375 ménages qui ont dotés.

Les résultats attendus et impacts :

Avec 3.000 kg, ce sont 375 hectares que l'opération permettra d'ensemencer à raison d'un hectare par ménage. Des conditions pluviométriques moyennes permettront une récolte prévisionnelle de 187,5 tonnes soit un rendement moyen de 0,5 tonne/hectare. De plus, l'opération permettra aux OP de créer et gérer durablement une banque de semences dont le capital de départ sera d'environ 4.500 kg.

Outils pédagogiques : les productions d'Afrique Verte en 2005

Dans la recherche de l'amélioration de l'impact des formations, Afrique Verte a conçu et édité des outils pédagogiques. La conception de ces outils a suivi une démarche participative et active. Se basant sur le déroulement des sessions (les points compris, les points qui n'ont pas été bien assimilés, les méthodes d'animation où les participants étaient à l'aise...), les animateurs ont proposé les points importants à inclure dans le contenu des outils. La coordination a réalisé un premier travail de rédaction. Après la production de la version française des différents documents, des traducteurs ont été sollicités pour les traduire en 4 langues locales (dioula, mooré, fulfuldé et gulfmantchéma). Les textes ont ensuite été montés et édités sous forme de livrets format A5 sur papier couché par des imprimeries de la place.

Les manuels pour formateurs :

L'objectif est de mettre à la disposition des formateurs des modules de formation sur supports appropriés. Des livrets portant sur des modules de formation ont été élaborés sur 3 thèmes : 1) les documents administratifs d'une OP ; 2) les techniques de stockage et de conservation des céréales ; 3) la gestion des stocks.

Les aides-mémoires :

Afin de permettre la formation continue des mem-

bres des OP et de favoriser une meilleure assimilation des connaissances acquises lors des sessions, Afrique Verte a élaboré des résumés illustrés des modules de formation sous forme d'aides-mémoires. Ils portent sur les mêmes thématiques que les livrets ci-dessus.

Outils multimédia :

Des cassettes audio et vidéo ainsi que des CD Rom sur divers thèmes font également partie des outils conçus et édités. Ces outils ont été ventilés auprès des bénéficiaires des formations animées par Afrique Verte, soit au total 502 personnes. Ils ont également été diffusés en 50 exemplaires auprès des partenaires intéressés à savoir : le siège et les antennes Afrique Verte du Mali et du Niger ; la Représentation de la Fondation Stromme à Bamako au Mali ; la DCE ; le MFB ; le CIC-B ; le SP-CPSA ; 35 Unions de la FEPAB ; l'OCADES à Dédougou ; l'ARCOP à Koupéla.

Ces outils ont été bien accueillis et appréciés des membres d'OP car permettant la poursuite de la formation à domicile d'une part, le perfectionnement en alphabétisation d'autre part.

Nous réitérons nos remerciements à la Commission Européenne et au Ministère des Finances et du Budget dont la contribution financière a permis de réaliser ces outils.

« Ce que j'entends, je l'oublie ;
ce que je vois, je m'en souviens ;
ce que je fais, je le sais »

Proverbe paysan du Pérou



Couverture de l'aide mémoire sur les documents administratifs d'une OP



Couverture du module de formation sur les documents administratifs d'une OP

Réussir un processus d'autonomisation

De nombreuses ONG du Nord tentent de susciter la création ou la transformation d'institutions locales pour pérenniser les activités qu'elles ont initiées. Ces tentatives d'autonomisation sont généralement complexes et toujours marquées par les particularités de leurs contextes. Elles prennent des formes très variées selon la nature des activités à pérenniser et le type d'institution créée. Il serait par conséquent prétentieux de chercher à conclure cette capitalisation en proposant des recettes toutes faites. On peut toutefois retenir quelques leçons générales.

La réussite des processus d'autonomisation se construit sur trois champs distincts :

l'activité à pérenniser doit être appropriée par les acteurs les plus concernés. Elle doit également être durablement insérée dans son milieu ;

l'institution émergente : son autonomie repose sur un ensemble de qualités qui dépassent de loin la maîtrise technique de l'activité ;

la relation entre cette institution et l'ONG initiatrice : elle doit évoluer dans la durée, de manière à aboutir à un partenariat équilibré autour d'intérêts communs qui ne se limitent plus à la pérennité de l'activité initiale.

Ces trois champs sont liés car les modalités de développement de l'activité sont déterminantes pour la construction de l'institution. Cette construction s'accompagne d'une évolution continue du positionnement de l'ONG initiatrice dans la conduite de l'activité et vis-à-vis de son partenaire émergent.

Cette inter-relation implique que l'autonomisation soit conduite comme un processus, avec souplesse, par phases successives, et non comme un projet planifié à l'avance :

- l'avancée du processus doit pouvoir s'adapter à des rythmes d'appropriation et de construction institutionnelle difficilement prévisibles ;
- cela implique une grande souplesse dans les procédures de mobilisation des moyens ;

- l'institution émergente doit être associée à la conception du programme au fur et à mesure de sa montée en puissance. La construction d'un programme doit donc garder un caractère itératif et se dérouler par phases successives ;
- ce découpage en phases successives est indispensable pour piloter l'évolution du positionnement de l'ONG du Nord ;
- il l'est également pour questionner régulièrement la stratégie, en permettant à l'institution de jouer (au fur et à mesure) un rôle croissant dans ce questionnement.

Les expériences étudiées montrent que les processus d'autonomisation ont d'autant plus de chances de réussir qu'ils ont été conçus en tant que tels :

- un projet planifié se transforme difficilement en cours de route en processus itératif ;
- les projets de simple création d'activité ne se transforment pas spontanément en projets d'appui à l'émergence d'institutions nouvelles ;
- une équipe projet efficace n'est pas automatiquement l'embryon d'une institution autonome, si son leadership, ses compétences collectives, et son schéma d'organisation n'ont pas été conçus dans la perspective d'une telle évolution.

Les processus d'autonomisation sont l'inverse des créations d'entreprises franchisées. Ils ne visent pas à créer des clones, respectueux d'un modèle d'organisation imposé et reproduisant une activité définitivement figée et codifiée. Ils tentent au contraire de donner naissance à des institutions nouvelles, capables de se construire elles-mêmes, en s'appropriant et donc en déformant et/ou en complétant une activité initiale. Ce sont ces phénomènes de digestion des apports initiaux qui permettent à des processus d'autonomisation de réussir c'est-à-dire de créer du développement !

Source : Extrait de « Assurer la continuité d'une action : l'autonomisation des projets de développement initiés par des organisations de solidarité internationale. » GRET - 2002